



Future maman / Beauté

Colorés les cheveux ?

Et les mèches ?

Les mèches sont-elles envisageables ? Réalisées avec des poudres non volatiles et non agressives, elles n'ont pas de contact direct avec le cuir chevelu car elles sont seulement appliquées partiellement sur le cheveu. Il y a donc moins de risques

d'allergies et là, on ne peut pas dire que les produits passent par la racine pour atterrir dans le sang... Donc des mèches peuvent être envisageables, à condition qu'elles soient sans ammoniac, et toujours avec l'accord de votre médecin au préalable !

Certains disent que c'est dangereux. D'autres pensent qu'avec des précautions, il n'y a rien à craindre. Enceinte, peut-on oui ou non faire des colorations ?

Romy Berthelot

Pas évident de s'y retrouver dans la jungle des opinions contradictoires des médecins, dermatologues et coiffeurs coloristes. Alors que les uns plaident qu'il ne faut pas se colorer les cheveux

durant toute la grossesse car le solvant et les ingrédients chimiques peuvent passer par le sang ou créer une réaction sur le cuir chevelu, d'autres clament que passé le 3^{ème} mois, il y a moins de risques. D'autres encore estiment qu'une coloration est possible dès le début des 9 mois. Mise au point sur les différents points de vue.

Avis divergents

Le médecin dermatologue des laboratoires Phyto met en garde toutes les futures mamans : « Une femme enceinte ne doit rien utiliser qui ne soit pas validé par le médecin qui la suit. Et comme la coloration n'est pas nécessaire, le médecin risque de lui dire qu'elle peut attendre ». Attendre, attendre... allez dire cela à une future maman alors que les hormones la travaillent à outrance !



Pour le coup, vous pensez que vos cheveux vont se transformer en création bicolore d'un nouveau genre, à cause des non désirées racines qui vont réapparaître ? Peut-être pas ! Du moins, pas selon Sylvér Boll, directeur PPS communication, événementiel et formation chez Schwarzkopf : «*Colorer ses cheveux lorsqu'on est enceinte ne pose aucun problème, à moins qu'il y ait une contre-indication particulière du médecin*». Qu'il s'agisse d'une coloration achetée en pharmacie, en grande surface ou faite chez le coiffeur, «rien n'est déconseillé, mais il est préférable de prendre des produits plus soft, naturels, et sans parfum, car les futures mamans sont plus sensibles», nuance-t-il.

Halte aux solvants !

Cependant, il est hors de question de vous cacher la vérité, «les solvants et autres pro-

COLORATIONS DU MOMENT



Brunes et dorées

Elles exaucent toutes les envies de beauté avec 24 nuances captivantes, exaltantes et lumineuses. Pour les futures mamans en quête de naturel sophistiqué.

Les 3 Cbènes, Color & Soins, 12 € environ.



duits contenus dans les couleurs peuvent avoir des désagréments. C'est notamment et surtout le cas de l'ammoniaque», explique Sylvér Boll. Heureusement, les coloristes se creusent de plus en plus la tête pour créer des colorations sans ce désagréable hydroxyde d'ammonium. C'est même devenu un argument de vente prioritaire. Les grandes marques le mettent de plus en plus en avant : sans ammoniaque, sans paraben, sans oxydants, sans résorcine, sans silicone, testé dermatologiquement, 100% naturel... c'est à croire que c'est à celui qui l'écrira le plus gros !

Mais si ces indications sont sur le devant de la scène, c'est qu'elles sont des plus importantes. Car pas de doute, si vous choisissez d'appliquer une couleur alors que vous êtes enceinte, interdiction d'en utiliser une avec produits agressifs ! Non seulement l'odeur n'est pas saine à respirer en règle générale, et d'autant plus enceinte, mais ils pourraient également réussir à se faufiler dans votre sang via la racine de vos cheveux et ainsi atteindre le placenta... Le 100% naturel serait-il donc la solution ?

Le verdict

Évidemment, il n'existe pas de coloration «spécial femmes enceintes», ce serait trop simple ! Mais en même temps, s'il n'y en a pas, c'est qu'il y a certainement une raison ! C'est pourquoi, on ne peut que trop vous conseiller de rester prudente pendant votre grossesse. Pas question de vous jeter la pierre en vous cataloguant dans les futures mamans irresponsables si vous ne résistez

Attention réaction !

L'une des raisons qui expliquent aussi la contre-indication de couleurs de cheveux pendant la grossesse est le risque d'allergie.

Sur chaque notice de boîte vendue dans le commerce, il est conseillé de faire un test de la base colorante derrière l'oreille, 48 heures avant de vous lancer sur toute la chevelure, afin de vérifier que vous ne faites aucune allergie, car cela arrive, même si vous avez déjà utilisé la même marque, la même teinte ou si la coloration est naturelle. Imaginez que vous fassiez une réaction du cuir chevelu alors que vous êtes enceinte... Cela s'avérerait dangereux pour votre bébé, d'autant plus qu'enceinte les médicaments autorisés sont plus que restreints.

plus et finissez par craquer pour faire une jolie teinte chocolat, tendance de cette année. Mais alors, dans ce cas-là, non seulement le passage chez le médecin est obligatoire, mais votre choix doit se porter sur une couleur à base d'ingrédients naturels et en ton sur ton (sans oxydation), appliquée chez un vrai professionnel averti de votre état. Peut-être une amie peut-elle vous en recommander une qu'elle a testée il y a 3 mois de cela, juste avant la naissance de Zoé ? Mais ce n'est pas non plus pour cela que vous ne ferez pas de réaction... Alors vous l'avez compris, la prudence est de mise et si cette coquetterie peut être évitée alors évitez-la !